APRÈS ART. 17 N° CE441

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N º CE441

présenté par

Mme Louwagie, M. Neuder, M. Hetzel, M. Brigand, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Bonnivard, Mme Duby-Muller, M. Ray, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme D'Intorni, M. Viry, Mme Frédérique Meunier, M. Bazin, Mme Gruet, Mme Blin, Mme Dalloz, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Périgault, M. Bony et M. Bourgeaux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.